Image not found or type unknown

Piece sans lumière naturelle depuis plus de deux mois

Par **amandineb**, le **26/11/2010** à **16:28**

Bonjour,
Nous avons aménagé le 17 septembre 2010. dans l'etat des lieux de sortie du précedent locataire etait mentionné que le volet roulant de la chambre était cassé. (lanière pour ouvrir le volet cassé, donc le volet est fermé voici plus de deux mois). L'agence LAMY m'a donné le nom d'une entreprise qui est venue faire un devis le 18 octobre 2010 . Cette entreprise m'a confirmé qu'elle a envoyé le devis le lendemain. N'ayant pas de nouvelle de l'agence nous avons envoyé un premier recommandé avec accusé de reception. N'ayant tjs pas de nouvelle nous avons envoyé seulement une partie du loyer(tjs avec recommandé et accusé de reception). Toujours aucune nouvelle de l'agence. J'essaie desesperement de joindre l'agence, je laisse des messages demandant de me rappeler pour savoir où on en est, mais l'agence ne me rappel meme pas. devant autant de mepris de cette agence je ne sais plus du tout quoi faire.
J'aimerais savoir si je suis dans mes droits de ne payer que la moitié du loyer? je paye le loyer pour un F3 mais j'ai une piece sans lumiere naturelle depuis plus de deux moins ce qui entraine l'apparition de moisissure sur le mur.
A qui je pourrais faire appel pour constat les dégats gratuitement?
Je ne sais vraiment plus quoi faire alors si vous pouviez me renseigner je serais vraiment contente.
Merci d'avance.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **26/11/2010** à **17:22**

Surtout, ne faites pas l'erreur de ne pas régler votre loyer.

Envoyez un courrier recommandé AR au propriétaire en le mettant en demeure de réparer ce volet.
Expliquez lui également vos démarches auprès d el'Agence.
Envoyez copie de ce courrier recommandé en courrier simple à l'Agence.

Vous pouvez égalemnt contacter l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés